

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RODEZ**

Je soussigné Monsieur MOLENAT Philippe, agissant en qualité de Président Directoire de la Société :

MOLENAT HOLDING Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 477 896 euros, dont le siège est 19 Site Industriel du centre 12300 Decazeville immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 414 608 414.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société MOLENAT HOLDING envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport des biens ci-après désignés :

- ✓ L'usufruit de 5 366 actions de la SAS MOLENAT BOIS
Cet apport serait effectué par Monsieur MOLENAT Pierre
- ✓ L'usufruit de 2 370 actions de la SAS MOLENAT BOIS
Cet apport serait effectué par Madame MOLENAT Marie-Claude
- ✓ La nue propriété de 7 736 actions de la SAS MOLENAT BOIS
Cet apport serait effectué par Monsieur MOLENAT Philippe

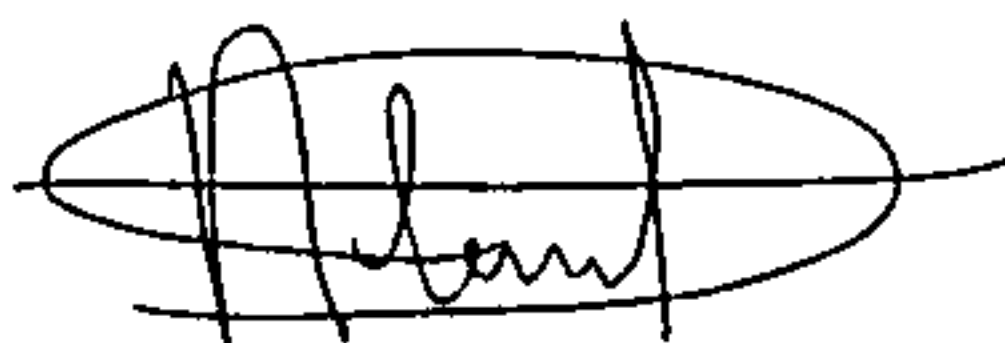
En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L 225-147 du Code de commerce, R 225-7 du Code de commerce et R 225-136 du Code de commerce,

**Mr Thierry VIGUIE
12740 LIOUJAS LA LOUBIERE**

comme Commissaire aux apports, avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur MOLENAT Pierre;
- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Madame MOLENAT Marie-Claude;
- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur MOLENAT Philippe;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967, modifié par le décret du 10 février 2005.

Fait à Decazeville.
Le 15 juillet 2008.



ORDONNANCE

NOUS, **Manuel CANTOS**, Président du Tribunal de Commerce de RODEZ,

Assisté de **Maître Marie-Paule BISCAYE-GUILLAUME**, Greffier en Chef,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés, présentée par :

Monsieur MOLENAT Philippe, agissant en qualité de Président du Directoire de la Société MOLENAT HOLDING dont le siège social est 19, site industriel du Centre, 12300 DECAZEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 414 608 414.

DESIGNONS Monsieur Thierry VIGUIE
12740 LIOUJAS LA LOUBIERE

en qualité de **COMMISSAIRE AUX APPORTS**, conformément aux dispositions des articles L.225-147, R.225-7 et R.225-136 du Code de Commerce avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur MOLENAT Pierre,
- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Madame MOLENAT Marie-Claude,
- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur MOLENAT Philippe,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires.

FAIT à RODEZ, le 29 JUIL. 2008

LE GREFFIER EN CHEF
Me Marie-Paule BISCAYE-GUILLAUME



LE PRESIDENT
Manuel CANTOS